
Stratégie de développement social pour la ville de Toronto

2001

SOMMAIRE

Le développement social, une question de qualité de vie

Le développement social a pour mission d'améliorer la qualité de vie de la population. La ville de Toronto joue un rôle vital dans le cadre de ce processus. Seule et en collaboration avec des organismes communautaires, la ville offre tout un éventail de services aux résidentes et résidents, y compris des services de garde d'enfants, des foyers pour personnes âgées, des services de loisirs, des logements sociaux, des services de santé publique, des centres pour itinérants et des services d'assistance sociale.

La ville s'efforce également d'améliorer la qualité de vie en renforçant les communautés et en encourageant les résidentes et résidents à participer à la prise de décision sur l'avenir.

En décembre 2001, le conseil municipal de Toronto a approuvé une stratégie de développement social pour la ville. Ce plan précise les priorités sociales de la ville et offre des orientations quant au rôle de la ville au plan de la prestation des services et du soutien accordé aux communautés.

La Stratégie de développement social décrit certains des défis auxquels la ville de Toronto est confrontée, les valeurs communes qui nous lient en tant que ville de même que les principes qui devraient sous-tendre notre approche en matière de développement social. Elle propose également une série d'orientations stratégiques spécifiques.

Défis

Toronto est connue comme une ville multiculturelle universelle qui a offert, par le passé, des opportunités sociales et économiques à ses résidentes et résidents. Cependant, la ville est désormais confrontée à des défis de taille qui risquent de mettre cette réputation en danger.

- Le fossé qui existe entre les riches et les démunis se creuse, menaçant la qualité de vie de toute la population de la ville. Le nombre des sans-abri et la pauvreté infantile ont augmenté de façon drastique. Les écarts entre les revenus vont croissant.
- Les gouvernements fédéral et provincial ont renoncé à nombre de leurs responsabilités traditionnelles en matière de financement

des programmes sociaux, en particulier ceux mettant l'accent sur la redistribution du revenu et le logement.

- De nouvelles responsabilités en matière de financement et de gestion de programmes sociaux importants ont été transférées à la ville qui doit déjà faire face à ses obligations traditionnelles dans le domaine de la santé publique, des parcs et des loisirs.
- La ville est assujettie à des restrictions en matière d'utilisation des impôts fonciers et des droits d'utilisation pour s'acquitter de ses responsabilités.

Si l'on n'équipe pas la ville des moyens voulus et si les communautés ne sont pas en mesure de relever les défis auxquels elles sont confrontées, il s'ensuivra une érosion de la qualité de vie de tous les résidents et résidentes.

Principes en matière de développement social

Le but final de la Stratégie de développement social consiste à améliorer la qualité de vie de toute la population. Cinq principes sous-tendent cette stratégie :

- **Équité** — Il s'agit de la répartition équitable des ressources, sans discrimination fondée sur l'âge, le handicap, le sexe, le milieu socio-économique, la race, l'origine ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle.
- **Égalité** — Il s'agit de l'égalité des droits pour toutes et tous, droits qui doivent être efficaces et exhaustifs.
- **Accès** — Il s'agit de l'accès juste et équitable à tous les services, de façon que tout le monde ait droit à des normes minimums, soit un revenu adéquat, des repas nutritifs suffisants, un logement approprié et abordable et des vêtements décents.
- **Participation** — Il s'agit de la possibilité de participer pleinement à la vie de la ville et à la prise de décision qui permettra de façonner notre avenir collectif.
- **Cohésion** — Il s'agit de favoriser la confiance sociale, l'entraide et le respect de la diversité en tant que fondement de toute communauté positive.

Orientations stratégiques

La ville de Toronto a consulté des résidentes et des résidents de la collectivité, des planificateurs et des organismes de prestation de services pour cerner les priorités sociales de la ville et pour concevoir une série d'orientations futures.

La Stratégie de développement social inclut la série suivante d'orientations stratégiques.

Renforcer les communautés

■ Favoriser activement la constitution d'une capacité communautaire

La ville doit :

- renouveler son engagement envers un système mixte de services à la personne au sein duquel tant la ville que les organismes communautaires se partageront la responsabilité de la prestation des programmes et services;
- accorder un financement stable à l'appui d'une infrastructure communautaire souple et réceptive;
- assurer un équilibre efficace entre son double rôle de gestionnaire des systèmes de services et de prestataire direct de services;
- aider à établir des partenariats stratégiques, des alliances et des réseaux entre les organismes et institutions communautaires afin d'offrir des services efficaces de même que des services de défense des intérêts;
- offrir le personnel nécessaire à l'appui du renforcement de la capacité communautaire.

■ Encourager la participation au sein des communautés et du gouvernement

La ville doit :

- favoriser activement la participation de tous les secteurs de la communauté au processus de prise de décision;
- aider à créer une « conscience civique » parmi les résidentes et résidents en offrant des renseignements et une éducation sur le mode de fonctionnement de la ville et sur la participation active;
- avoir recours à des techniques de sensibilisation et de communication créatives et souples pour atteindre tous les segments de la population;
- assurer l'accès aux installations publiques pour les réunions et à des fins récréatives,

culturelles et éducatives;

- encourager la réceptivité et la responsabilité politiques au niveau des quartiers;
- obtenir l'avis de la communauté sur les questions d'ordre public et en tenir compte.

■ Améliorer l'accès aux installations communautaires

La ville doit s'engager à améliorer la disponibilité des installations communautaires, c'est-à-dire :

- mettre les locaux municipaux à la disposition du public, de façon raisonnable;
- veiller à ce que le gouvernement provincial réalise que les écoles sont un atout communautaire et inclue dans sa formule de financement de l'éducation les coûts associés à l'utilisation des écoles par la communauté.

Investir dans une infrastructure sociale exhaustive

■ Identifier les domaines d'investissement stratégique au plan du développement social

En consultation avec la communauté, la ville doit déterminer les secteurs d'investissement clés qui permettront d'améliorer de façon drastique la santé et le bien-être des particuliers et des communautés. Les décisions en matière d'investissement doivent reposer à la fois sur les besoins communautaires et sur le principe de l'égalité d'accès aux services et aux installations, dans toute la ville.

■ Accroître l'efficacité et la coordination des activités de planification

- La ville doit utiliser tous les outils de planification et de réglementation à sa disposition pour favoriser l'expansion de l'infrastructure sociale.
- Tous les secteurs qui offrent des services à la personne doivent collaborer de façon plus étroite à la planification des systèmes de services afin de mieux satisfaire les besoins locaux et ceux de l'ensemble de la ville. Les divers secteurs doivent également déployer des efforts pour coordonner et intégrer la planification et la prestation de leurs services et pour partager les installations.
- Les organismes communautaires et les organismes de planification doivent disposer d'un financement pour entreprendre leurs

initiatives de planification communautaire et pour concevoir des indicateurs de la capacité et du bien-être communautaires.

■ **Donner de l'ampleur au système de contrôle social et de rapports**

Les Services communautaires et de quartier doivent continuer à jouer un rôle de chef de file en matière de conception et de mise à jour des outils de contrôle social et de rapports comme les bulletins. Ces derniers devraient renfermer des séries d'indicateurs exhaustifs qui sont liés à des objectifs spécifiques au plan des progrès. Ces outils permettront d'identifier les secteurs où des investissements stratégiques s'imposent et d'orienter la planification des systèmes au sein des services.

Voici quelques indicateurs de contrôle clés :

- indicateurs évaluant la santé et le bien-être des particuliers et des communautés, qui mettent en particulier l'accent sur des groupes vulnérables;
- indicateurs mesurant les progrès en matière de développement social qui sont assez clairs et directs pour que la communauté puisse les comprendre et les utiliser.

■ **Évaluer le succès du programme**

Dans le cadre de son engagement envers des services à la personne souples et réceptifs, la ville doit :

- continuer à concevoir et peaufiner des techniques d'évaluation qui permettent de mesurer régulièrement l'efficacité et la rentabilité des programmes au plan de la réalisation des objectifs définis;
- utiliser les résultats de l'évaluation pour améliorer de façon constante la planification et la prestation des services.

■ **Trouver des ressources plus équitables et souples en matière de recettes municipales**

La ville doit obtenir les pouvoirs voulus pour adopter de nouveaux mécanismes de production de recettes et de partage qui soient à la fois équitables et appropriés, compte tenu de ses responsabilités au plan de la gestion.

Donner de l'ampleur au leadership et aux partenariats municipaux

■ **Œuvrer à l'élaboration d'une stratégie commune de développement social dans la région du grand Toronto**

La ville de Toronto doit collaborer avec d'autres municipalités de la RGT afin d'adopter une approche coordonnée en matière de développement social et de prestation des services à la personne.

■ **Collaborer avec d'autres municipalités à la conception d'un programme urbain national**

La ville doit continuer de collaborer avec d'autres municipalités de la RGT, de l'Ontario et du reste du Canada, de même qu'avec des organismes municipaux pour :

- redéfinir les pouvoirs des villes et leurs rapports avec d'autres paliers de gouvernement;
- persuader le gouvernement fédéral de concevoir un programme national portant sur les problèmes urbains et jouer un rôle plus actif en matière de soutien de l'infrastructure sociale et physique urbaine.

■ **Renforcer le rôle de la ville en tant que défenseur des intérêts**

En collaboration avec tous les groupes de population, la ville doit défendre les intérêts auprès des paliers supérieurs de gouvernement afin de disposer des pouvoirs et des ressources voulus pour gérer et financer les services communautaires et sociaux. Le rôle de défense des intérêts de la ville doit reposer sur les hypothèses suivantes :

- le gouvernement provincial doit s'engager à financer les composantes vitales de l'infrastructure sociale comme le logement social et le logement abordable;
- le gouvernement fédéral doit réaffirmer son rôle de leadership national dans des secteurs importants de responsabilité sociale comme le logement, les services de garde d'enfants, l'immigration et les services d'établissement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie de développement social :

Téléphone — 416-392-5617 • Télécopieur — 416-392-8492

Courriel — socdev@city.toronto.on.ca • Site Web — www.city.toronto.on.ca/sds